

## Assemblée Générale des 20 et 21 janvier 2024

### MOTION TENDANCIEUSE

Déposée par Michel Ouaknine

J'ai ainsi nommé cette proposition car il m'avait été précisé au cours d'une de nos dernières réunions de la Coordination nationale qu'« il n'y avait pas de droit de tendance » à l'UJFP. Que seuls comptaient la ligne votée au cours de l'AG et, pour certains choix (éléments nouveaux, communiqués, articles individuels...etc.) la décision majoritaire de la Coordination.

S'il n'est pas question de remettre en question les décisions de l'AG, on peut toutefois se poser des questions sur la validité des décisions prises en début d'année pour un évènement se produisant plus de 10 mois plus tard comme le 7 octobre.

Les suites de cet évènement octobre ont montré qu'il existait plusieurs approches, plusieurs sensibilités pour exprimer la pensée de nos différents militants tout en étant tout à fait d'accord sur le fond. Par exemple, une majorité bloquante au sein de la Coordination a toujours refusé de faire allusion à l'horreur des massacres après l'avoir exprimé 1 fois (« on ne va pas le répéter 300 fois » avait justifié un des membres de ladite Coordination).

S'il est malheureusement illusoire de demander à la Coordination nationale une certaine liberté dans son expression « officielle », publique, cette possibilité devrait pouvoir s'exprimer par le biais des « Plumes de l'UJFP ».

La catégorie « plumes de l'UJFP » est un espace qui devrait autoriser les différentes expressions des différentes sensibilités qui font l'UJFP en permettant la publication de textes n'engageant que leurs auteurs (trices). Nous avons pu constater que les textes exprimant une certaine empathie ou une proximité avec les victimes israélienne était systématiquement censurée (alors que l'idée était justement de reconnaître ce qui s'était passé le 7 afin de se mettre en position de pouvoir critiquer les crimes israéliens).

Enfin, les textes des « Plumes » apparaissent dans la rubrique « ACTUALITES UJFP » ce qui peut faire confusion avec les autres documents qui y sont publiés (justifiant ainsi l'intransigeance de certains).

#### Je propose donc :

- d'autoriser la publication de textes n'étant pas stricto-sensu « dans la ligne » ; en cas de différent, il suffira de 2 avis positifs de membres de la Coordination pour qu'il soit mis en ligne,
- dans les situations d'urgence et de surcharge comme celle que nous connaissons en ce moment, je propose de réagir avec un « STOP » dans le champ « Objet » du message pour bloquer provisoirement une publication afin de demander une correction (orthographe, erreur factuelle...etc.) sachant que les 2 avis positifs libèreront ensuite le texte pour sa mise en ligne,

- de créer une distinction claire et visible « Plumes de l'UJFP » : signalétique, jeu de couleurs ou encore création d'une nouvelle section en 1<sup>ère</sup> page, sous « ACTUALITES UJFP » clairement indiquée « PLUMES DE L'UJFP » et présentant les 4-5 dernières publications (à la façon de « ACTUALITES UJFP »).

Michel, le 18 janvier 2024